

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 janvier 2024 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI et Sylvaine WARTELLE.

Étaient excusés : Marie-Françoise ALBERT, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Jean-Paul GRESSARD et Sandrine VUERLI.

Le maire commence par souhaiter une bonne année et une bonne santé à tous les conseillers et les adjoints. Il espère que les projets espérés aboutiront.

Procurations

Marie-Françoise ALBERT donne procuration à Odile ROËSS.
Émeline VAILLAUT-PRÉVOT donne procuration à Éric STEIB.
Jean-Paul GRESSARD donne procuration à Fabien DESGRANGES.
Sandrine VUERLI donne procuration à Sylvaine WARTELLE.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Comme chaque début d'année, Éric Steib se propose pour être le secrétaire de séance.
Il rappelle que Fabien fera de même pour la réunion concernant le budget.

Ordre du jour

1. Proposition de prise en charge partielle pour les frelons asiatiques.
 2. Délibération location du tracteur au syndicat de la Luzine.
 3. Ouverture du ¼ des crédits 2023 pour 2024 concernant la section d'investissement.
 4. Désignation du représentant de la mairie au conseil d'administration des Chouettes Vergers Luzois.
 5. Les comptes de la commune.
 6. Retour sur la cérémonie des vœux.
 7. Achat et vente de terrains.
 8. Planning de notre contrat PAC.
 9. Assainissement et factures.
 10. Divers
- Questions-réponses

1. Proposition de prise en charge partielle pour les frelons asiatiques

Le Maire rappelle que les frelons asiatiques représentent un véritable fléau. Il considère que la mairie doit soutenir financièrement les personnes qui doivent détruire un nid sur leur propriété. Pour mémoire, il rappelle que la facture en fonction du degré de difficulté à le détruire varie entre 50 et 200 €. Il propose à l'assemblée une prise en charge à hauteur de 50 % durant une année.

Délibération

Le Maire propose à l'assemblée une prise en charge à hauteur de 50 % durant une année.

Vote : oui à l'unanimité

2. Délibération location du tracteur au syndicat de la Luzine.

Concernant la location du tracteur au syndicat de la Luzine, la perception nous invite à délibérer concernant les heures d'utilisation du tracteur de la commune.

Le Maire rappelle que le calcul s'effectue en fonction d'un barème précis correspondant à la puissance du tracteur et au nombre d'heures utilisées. Les 28 heures d'utilisation correspondent à un montant calculé de 474,04 euros.

Délibération

Le Maire propose de facturer à la Luzine les 28 heures d'utilisation du tracteur de la commune pour l'épandage à un montant de 474,04 euros.

Vote : oui à l'unanimité

3. Ouverture du 1/4 des crédits 2023 pour 2024 concernant la section d'investissement.

Concernant le budget communal et le budget assainissement, il convient de délibérer afin de pouvoir ouvrir des crédits en investissement pour 2024 étant donné que le budget n'est pas encore voté.

Fabien Desgranges propose d'ouvrir un quart des dépenses de l'année précédente et de le mettre à disposition du budget d'investissement 2024.

Délibération

Le Maire propose de délibérer afin de pouvoir ouvrir des crédits en investissement pour le budget communal et pour le budget assainissement pour 2024.

Vote : oui à l'unanimité

4. Désignation du représentant de la mairie au conseil d'administration des Chouettes Vergers Luzois.

Fabien Desgranges indique qu'il est nécessaire de proposer des représentants au conseil d'administration des Chouettes Vergers Luzois.

Le maire est toujours partant pour renouveler son mandat.

Fabien Desgranges est également intéressé pour rester membre du conseil d'administration.

Si besoin, Sylvaine Wartelle le sera également.

5. Les comptes de la commune

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état mensuel des comptes. Il indique que la capacité d'autofinancement (CAF) sera proche de 50 000 € pour l'année 2023.

Il indique que la prochaine commission des finances se réunira le mercredi 14 février à 18h.

L'objectif sera de réaliser une proposition de budget prévisionnel.

6. Retour sur la cérémonie des vœux.

Concernant la cérémonie des vœux, l'objectif est de définir quelles sont les améliorations à apporter.

Françoise Albert aura pour mission d'acheter une caisse et de la remplir avec les différents ustensiles nécessaires lors d'une cérémonie pilotée par la mairie.

Dans le prolongement de la cérémonie des vœux, la date du vendredi 9 février à 20h est définie afin d'établir une réunion d'échange avec les habitants souhaitant poser des questions. Cette réunion sera exclusivement réservée aux habitants de Luze.

Un arrêté sera pris en conséquence.

Il sera demandé aux participants de s'inscrire. Cela permettra de gérer le nombre de participants. En effet, la seule salle disponible sera celle de l'école qui n'est pas excessivement grande.

Il sera demandé aux participants, s'ils le souhaitent, d'envoyer les questions à l'avance.

Cela permettra aux élus d'anticiper concernant des réponses.

7. Achat et vente de terrains.

Le Maire propose d'acheter le terrain numéro 4 de 1966 mètres carrés ainsi que la parcelle numéro 3 de 1934 mètres carrés appartenant à madame Carengo. Il est proposé d'acheter ce terrain à hauteur de 2 € le mètre carré soit 3900 m² pour 7800 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Rue des Etambois, il est également proposé à Madame Carengo de lui acheter les parcelles 1619 de 250 m² et 1621 de 53 m² à 20 € le mètre carré soit 6060 € pour 303 m².

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Délibération

Le Maire propose d'acheter les parcelles numéro 4 de 1966 mètres carrés, la parcelle numéro 3 de 1934 mètres carrés appartenant à madame Carengo à hauteur de 2 € le mètre carré soit 3900 m² pour 7800 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Vote : oui à l'unanimité

Le Maire propose d'acheter rue des Etambois à Madame Carengo les parcelles 1619 de 250 m² et 1621 de 53 m² à 20 € le mètre carré soit 6060 € pour 303 m². Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Vote : oui à l'unanimité

Concernant le terrain qui sera proposé à la vente à monsieur et Madame Ritter rue de la grande goutte, le conseil municipal souhaite s'accorder encore un temps de réflexion. Pascal Monnier et Marc Davis iront soulever la plaque concernant le puits afin de se faire une idée.

8. Planning de notre contrat PAC.

Le Maire rappelle les plannings de Madame Océane Jeannet qui intervient sur un contrat PEC (Parcours emploi compétence) piloté par la Mission locale.

Ses horaires seront différents en période scolaire et lors de la période des vacances scolaires.

Elle effectuera essentiellement des travaux de nettoyage, de peinture, d'entretien des espaces verts et de ménage en particulier à l'école pour soulager madame Dubois.

9. Assainissement et factures.

Concernant les factures d'assainissement, le Maire rappelle que la part fixe est passée de 40 € à 60 € hors-taxe et la part variable est passée de 0,5 à 0,8 € le m³. Cela a engendré un excédent de bénéfices de 15 000 € par rapport à l'an dernier.

Le Maire rappelle que ces augmentations étaient impératives.

C'était le seuil minimum afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau.

Ces subventions permettront d'aider au financement de certains travaux et dès cette année à payer le diagnostic assainissement.

Le diagnostic assainissement sera restitué le lundi 29 janvier à 18h pour la phase numéro 2.

Le bureau d'étude, en fonction des observations réalisées avec les caméras, sera en mesure de proposer les travaux à réaliser et de les chiffrer.

10. Les actions du CCAS.

Sylvaine Wartelle rappelle que la commune a été choisie pour le jeu des 1 000 €.

C'est un jeu radiophonique organisé depuis très longtemps par France Inter.

Ce sera probablement fin mars.

Sylvaine indique également que les élus travaillent sur le PPI du bassin de Champagne.

Elle rappelle également que les formations en informatique sont très appréciées par tous les participants.

10. Divers

Sujet 1 : Maisons et terrains à vendre.

Le Maire indique qu'à sa connaissance et à la date d'aujourd'hui, il n'y a plus de maison à vendre sur la commune. Par contre, il reste toujours des terrains dans les lotissements et hors lotissement.

Sujet 2 : Ecole

Le Maire indique que la personne en service civique embauchée par l'Éducation nationale est souvent absente.

Sujet 3 : Jardins du Mont Vaudois.

Le Maire rappelle qu'il fait partie désormais du conseil d'administration des jardins du Mont vaudois et qu'il donnera des informations régulièrement.

Sujet 4 : Communication.

Le Maire indique vouloir créer un groupe WhatsApp pour communiquer avec les habitants.

Sujet 5 : Effectifs du conseil municipal.

Le Maire rappelle que le conseil municipal est constitué actuellement de 13 conseillers suite à deux démissions. Il soumet l'idée d'organiser des élections en même temps que les européennes.

Il propose d'en reparler lors des prochains conseils.

Sujet 6 : Travaux.

Gilbert Duhoux et Pascal Monnier rappellent les différents travaux réalisés ces derniers temps ainsi que ceux qui devront être fait rapidement.

Ils précisent qu'il y aura bientôt une commission des travaux, probablement pendant les vacances de février pour parler assainissement et ralentisseurs.

Questions et réponses avec le public

Mme Nardin rappelle qu'il faut aider, dans la mesure du possible, les personnes âgées lorsque la neige tombe en abondance. Mme Wartelle prend note.

Mme Nardin rappelle que le temple est difficile à chauffer surtout lorsque la température extérieure est nettement en dessous de zéro et qu'il faudrait peut-être envisager un autre dispositif de chauffage que le bois. M Steib prend note.

M Fénix indique que le prix de rachat du bois à Mme Carengo lui paraît excessif. M Steib répond que c'est la loi de l'offre et de la demande. Il rappelle que le prix d'achat de la mairie est inférieur à celui de la CCPH.

Le Maire clôt la séance à 22h00.
